



CDD de remplacement et erreur juridique

Par **kawane**, le **25/01/2013** à **17:54**

Bonjour, rn
je vous expose mes interrogations quant à un problème de droit du travail rn
J'ai travaillé en juin 2011 pour une société dans le cadre d' un CDD de remplacement en remplacement d'un salarié en arret maladie, avec une periode d'essai de 1 jour. Au bout d'une semaine, suite à un malentendu avec un employé plus ancien que moi, la direction me dit qu'on ne va pas continuer ensemble et m'adresse une lettre stipulant mettre fin à ma période d'essai (ils ont fait une erreur car ma période d'essai durait 1 jour !)
M'ayant "éjecter" de l'entreprise sans préavis alors que j'y réalisais un travail correct et que je n'estime être en rien fautif quant au malentendu que j'ai eu avec l'autre employé, je me sens un peu négligé et j'aimerais naturellement pouvoir me défendre en conséquence dans cette affaire
Certains juriste me disent que le droit du travail est clair la dessus, et que l'employeur doit me payer les salaires qu'il était censé me verser durant la durée du contrat, soit jusqu'au retour du salarié en arret maladie que je remplace, êtes-vous d'accord avec ça ?
Si oui, y a t il un moyen sur et sans fraude possible de connaitre le retour effectif de l'employé que je remplaçais afin d'en déduire le montant que l'entreprise me devrait ?
Autre question que je me pose, les faits vont bientôt avoir deux ans, cela a-t-il une incidence sur mes prétentions juridiques ?
Merci pour vos éclairages et suggestions

Par **DSO**, le **25/01/2013** à **20:43**

Bonjour, rn
1- La rupture fautive anticipée d'un CDD donne droit à des dommages et intérêts d'un montant égal aux salaires restant jusqu'à la fin du contrat. rn
2- Il faut d'abord faire votre propre enquête pour connaître la date du retour du salarié. Ensuite, il faudra demander par voie prud'homale la communication des éléments justifiant le retour du salarié (tels que bulletins de paie, fiches de pointages etc.). rn
3- Vous pouvez contester la rupture de votre

contrat durant 5 ans.rnrnCordialement,rnDSO